

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dakar, le 16 avril 2025

Le Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie dans les médias (CORED) invite les consœurs et confrères à traiter avec discernement et beaucoup de prudence les affaires judiciaires qui font et vont faire l'actualité de ces jours à venir. Cela en conformité avec le droit du public à une information plurielle, de qualité et « *dans le respect du droit à la vie privée, des institutions de la République, de l'ordre public et des bonnes mœurs* ».

Le CORED recommande aux consœurs et confrères de bien vérifier les images d'illustration pour éviter de confondre les personnes aux mêmes prénoms et noms avant toute publication ou diffusion d'images ; de faire preuve de précision et surtout de faire usage du mot juste, afin de ne pas porter préjudice à des citoyens en conflit avec la justice. Une précaution qui permet de mieux garantir la présomption d'innocence de toutes celles et ceux qui sont mis en cause, convoqués, placés en garde à vue ou sous mandat de dépôt.

Le CORED rappelle l'**article 13** du **Code de la presse** qui dispose : « *Le journaliste et le technicien des médias ne doivent pas publier des informations, des documents, des images et des sons dont l'origine n'est pas connue d'eux.* »

Contacts presse :

La Chargée de Communication

Nina Penda FAYE : +221 77 522 10 81

Le Secrétaire Général

Ousmane DIA : +221 77 511 27 73

